

## SS01 SPECIAL SESSION GENERAL POOL

### 266 Gouvernance et normativité : la liberté comme nouveau mode de gouvernement

Convenor **Palau, Yves** - *Université de Paris XII Val-de-Marne*, France, palau@univ-paris12.fr

Co-chair **Palau, Yves** - *Université de Paris XII Val-de-Marne*, France, palau@univ-paris12.fr

Co-chair **Rouillard, Christian** - *University of Ottawa*, Canada, christian.rouillard@uottawa.ca

Co-chair **Verjans, Pierre** - *University of Liège*, Belgium, pverjans@ulg.ac.be

Les gouvernants utilisent fréquemment la liberté à des fins de gouvernement. On voit ainsi se développer de véritables « injonctions » à la liberté sous les formes de l'autonomie individuelle ou collective, de la participation, de la décentralisation, de la contractualisation, du partenariat... La notion de gouvernance elle-même semble se décliner à travers des prétentions, explicites ou non, d'« empowerment » communautaire, de responsabilité individuelle, de transparence procédurière, d'imputabilité institutionnelle, voire de démocratisation politique et administrative.

## # 2,259 **Entre impasse politique et nouvelles solutions : les mécanismes de la gouvernance face au défi de la normativisation internationale de la gestion forestière**

\*Loison, Gregory - Lille University of Health and Law, France, loisongregory@club-internet.fr

L'analyse des politiques de l'environnement, à l'image de la gestion internationale des forêts peut mettre en évidence l'existence de stratégies de compromis entre des intérêts contradictoires notamment économiques, politiques et sociaux plutôt que la concrétisation in fine de mesures de protection. Au-delà du constat de l'absence de quelconque accord juridiquement contraignant sur la question, un champ international forestier se structure progressivement. Les interactions entre les principaux acteurs (agences internationales, bailleurs de fonds internationaux, gouvernements des pays en développement, firmes, associations militantes, etc.), nourries par les représentations variées de l'objet et de ses enjeux, offrent l'opportunité d'établir des mécanismes de résolution des conflits, voire de régulation : la situation internationale a d'elle-même amené à l'établissement d'une « gouvernance mondiale forestière » dont chacun des protagonistes s'est approprié la fonctionnalité. De cette situation ressort cependant l'antagonisme des positions : phénomène de contraintes et d'avantages que chacun impose ou concède aux autres pour favoriser ses propres intérêts. Face à cet ensemble de difficultés, la liberté accordée aux initiatives privées, à l'image des mécanismes de certification forestière, s'accroît. L'émergence de ces nouveaux instruments renouvelle le questionnement sur la capacité des acteurs publics à peser dans les débats et à imposer leur projet. Il semblerait en effet que le développement privé de règles à l'image des critères et indicateurs retrouvés dans la certification, puisse participer davantage à la structuration plus globale de normes internationales contraignantes. L'intérêt de telles observations est alors d'objectiver, à travers la poursuite d'une réglementation mondiale, les relations entre les politiques publiques et l'émergence de normes de régulation librement produites par les acteurs privés.

## # 2,544 **Gouvernance : la force du mou**

\*Pasquier, Romain - Sciences Po Rennes, France, rpasquier@hotmail.com

A partir de travaux sur les processus de décentralisation et d'eupéanisation des politiques publiques, ma communication propose d'analyser l'impact normatif et politique de la notion de gouvernance. En effet, rarement une notion aussi molle et labile aura fait l'objet d'usages sociaux, institutionnels ou savants aussi différenciés. On parle ainsi pêle-mêle de gouvernance européenne, de gouvernance locale, de gouvernance d'entreprise ou de « bonne gouvernance ». Cette communication s'articulera autour de deux hypothèses principales. Ma première hypothèse consistera à démontrer que la force normative de la notion réside justement dans sa dimension puissamment dissolvante, apte à éroder les frontières (institutionnelles comme symboliques) les plus trempées. La « gouvernance » ne fait pas qu'acter des situations de décroisement et de transversalité, elle participe activement au démontage de certaines barrières. Ainsi, la notion permet de réduire les distances entre les différentes sciences du gouvernement (droit public, science politique, sciences de gestion, économie), tout comme elle permet autour de projets divers (refonte du « gouvernement de l'Europe » ou d'une stratégie de développement d'un territoire) d'agréger des soutiens pluriels, parfois antagonistes, et de s'ajuster à des configurations très diversifiées. Ma seconde hypothèse tendra à montrer, quant à elle, que les logiques de « gouvernance » cherchent à s'institutionnaliser à travers des dispositifs, des recettes et des croyances variées (logique de projet, contrats, approche intégrée des problèmes publics, évaluation, partenariat, benchmarking etc.). S'il est possible dès lors de saisir la gouvernance à travers ses nouveaux instruments c'est-à-dire un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur », qu'ils soient juridiques, managériaux ou cognitifs, cette dimension ne doit pas masquer la caractère proprement politique du processus. La gouvernance fonctionne en effet également comme arme ou comme ressource politique pour toute une série d'acteurs qu'ils soient communautaires ou territoriaux. La gouvernance n'évacue pas la question de la domination, bien au contraire.

## # 2,548 Penser politiquement aujourd'hui avec Foucault contre Foucault

\*Olivier, Lawrence - Université du Québec à Montréal, Canada, olivier.lawrence@yahoo.fr

Risse, David - Université Laval, Canada, david.risse.1@ulaval.ca

Parmi les modes d'assujettissement et d'enrégimentement de l'individu contemporain, les dispositifs de contrôle, de contre-pouvoir et de liberté apparaissent comme étant aussi bien sociaux, communautaires et individuels que politiques ou institutionnels. Proportionnels les uns vis-à-vis des autres, les gouvernements de soi et des autres manifestent particulièrement le dispositif de liberté, qui révèle le sujet à une illusion démocratique moderne qui l'a souvent déterminé, l'auto-gouvernance. Parmi les injonctions normatives et mutations normatives de la liberté, l'auto-asservissement et la servitude volontaire ne sont pas sans ressurgir à lui et être employés par les décideurs et acteurs politiques. Aussi il n'apparaît plus guère possible de repenser la gouvernementalité du sujet et la gouvernementabilité de la société séparément et indépendamment de Michel Foucault. Ainsi il s'agira dans un premier temps, à partir d'un examen critique des idées d'impossibilité pour le sujet d'échapper au pouvoir (savoir) et d'être libéré (par la vérité) et authentique, de voir si le contre-pouvoir de la liberté, dans sa gouvernementalisation, est aussi présent que le pouvoir est d'en bas, partout, immanent. L'étude de la gouvernementalité participative nous permettra ensuite d'examiner dans quelle mesure le sujet est déterminé à être ce qu'il est et ce qu'on a fait de lui et partant de repenser le contenu normatif de la critique sociale et politique de la liberté par-delà l'individualisme relativiste et l'illusion du plein pouvoir de soi sur soi. Puisqu'enfin l'éthique du souci de soi exige un espace de liberté proportionnel au travail du sujet sur sa capacité d'agir, nous étudierons le « dispositif Foucault » qu'est devenu le dispositif de liberté pour sa pensée politique. Car le contenu normatif de l'injonction foucauldienne à nous réaliser dans une ontologie critique de nous-mêmes semble véhiculer autant d'outils pour l'éthique du gouvernement de soi et des autres que pour un individualisme qui n'est pas toujours éthique.

## # 2,552 Liberté : les questions de la gouvernance

\*Vercauteren, Pierre - Catholic University of Mons, Belgium, pierre.vercauteren@fucam.ac.be

Cette communication vise à étudier les différents modes de gouvernance en usage et notamment la gouvernance globale au regard de la notion de liberté.

## # 2,558 La liberté: un nouveau mode de gouvernement ?

\*Palau, Yves - Université de Paris XII Val-de-Marne, France, palau@univ-paris12.fr

Si la liberté s'est incarnée, tout au moins dans la tradition libérale, en un droit dont l'individu serait « naturellement » doté et qu'il devrait pouvoir opposer aux gouvernants, ceux-ci utilisent également cette notion chargée d'une connotation positive à des fins de gouvernement. On voit ainsi se développer de véritables « injonctions » à la liberté sous les formes de l'autonomie individuelle ou collective, de la participation, de la décentralisation, de la contractualisation, du partenariat... La notion de gouvernance elle-même semble souvent se décliner à travers des prétentions, tantôt implicites, tantôt explicites, d'« empowerment » communautaire, de responsabilité individuelle, de transparence procédurière, d'imputabilité institutionnelle, voire de démocratisation politique et administrative. Plus largement, c'est toute une partie du système normatif des sociétés occidentales qui connaît une évolution avec la multiplication des normes dites flexibles ou de normes permissives qui constituent autant d'outils de gouvernement en transférant la responsabilité de ceux qui décident vers ceux qui mettent en œuvre ce qui est « permis » par la norme. D'autre part, les changements d'échelle exigés par les imbrications de normes dont les hiérarchies ne sont pas unanimement admises, contraignent les décideurs d'un niveau de pouvoir de s'informer sur des normes supérieures en cas de hiérarchie descendante ou de normes inférieures mais prioritaires en cas de subsidiarité et donc de hiérarchie privilégiant le bas sur le haut. Les institutions et leurs acteurs deviennent autant que les simples citoyens contraints à la liberté de choisir et dans l'obligation de trancher.

### # 3,249 L'européanisation a posteriori de l'eau. D'un projet de gouvernance à une réalité adhocratique

\*Braconi, Serge - *laboratoire triangle*, France, serge.braconi@hotmail.fr

L'européanisation a posteriori de la politique de l'eau vu à travers le cas français, nous a permis de constater combien elle relève d'arènes et d'acteurs locaux dont les libertés d'agissement deviennent problématiques. La politique française en matière d'eau est dans une impasse, le ministère de l'environnement étant davantage dans une position de «coordinateur-soumis» que réel détenteur de propositions politiques monopolistiques. C'est pour cette raison que la directive cadre 2000/60/CE promulguant la gestion intégrée n'eut qu'un faible écho dans le champ législatif. La traduction française est restée des plus floue, car si elle a repris les principes de gouvernance des lois précédentes, elle n'a pas réussi à leur insuffler une assise institutionnelle. Du coup, ces arènes ouvertes où devait se mettre en place la gestion concertée n'ont aucune compétence propre et l'enjeu de la négociation transversale devient soumis aux stratégies des acteurs en présence : participation, retrait/auto exclusion, comportement ubiquiste... La liberté de jeu des acteurs locaux va conditionner le devenir du projet en l'intégrant dans une logique adhocratique. Nous sommes ainsi non plus face à un système organisé et sécurisé de gouvernance, mais au-delà, face à un jeu bricolé et processuel. Instabilité et incrémentation sont ici les maîtres mots. Le processus de décision se façonne en périphérie du centre officiel : la CLE, autour duquel gravite un système d'échanges multilocalisés géré par des acteurs en interrelations. Ce mode d'action publique instable n'est en rien semblable aux traits qui définissent la gouvernance concertée prescrite dans le texte européen. Ce processus est à replacer dans un contexte où les logiques des filières sectorielles concurrencent voire entrechoquent les dispositifs de discussion transversale. Ces types d'arènes totalement injustifiées, ne parviennent pas à s'imposer dans un tissu politico-social historiquement organisé. Au croisement de cette configuration adhocratique du à ce manque d'assise juridique née la liberté de jeu qui devient 'une liberté contrainte pour une catégorie d'acteurs chargée de structurer cet espace. Elle se justifie alors comme étant une conséquence d'un projet européen avorté de gouvernance concertée